



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention 2011-2013 avec l'Association des Maires de France

Paris, le 10 novembre 2011 – Jacques Pélissard, président de l'Association des Maires de France (AMF), et Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, ont signé ce matin une convention cadre triennale de partenariat entre leurs deux institutions.

Renforcer la coopération entre l'AMF et la Caisse des Dépôts

Cette convention a pour objet de formaliser et de renforcer la coopération entre l'AMF et la Caisse des Dépôts. Cela se traduira par un renforcement des actions d'information et de formation à destination des élus et de leur valorisation, notamment dans les domaines :

- de la mise en œuvre des principes du développement durable ;
- du développement numérique des territoires ;
- des problématiques urbaines et rurales ;
- du développement économique ;
- des énergies renouvelables, des transports et de la mobilité ;
- des modes de financement des priorités citées ci-dessus.

Les deux institutions prévoient de mener en commun des études, de réaliser des publications, d'organiser des informations ou des formations à destination de leurs publics respectifs, afin de mieux connaître leurs actions et de partager des expertises communes ou complémentaires.

Ce partenariat se traduit d'ores et déjà par plusieurs actions concrètes :

- « Maires de France », la revue de l'AMF, valorise à travers des articles d'information les interventions territoriales de la Caisse des Dépôts ;
- la Caisse des Dépôts réalisera, en collaboration avec l'AMF, une étude sur l'optimisation des choix d'investissement des collectivités locales dans le nouveau contexte territorial, en vue d'une publication commune au second semestre 2012 ;
- des rencontres seront proposées entre les directions régionales de la Caisse des Dépôts et les associations départementales de maires, dès le premier trimestre 2012 ;

« La Caisse des Dépôts est un partenaire important pour les collectivités locales, notamment pour les communes et les intercommunalités que l'AMF représente. Il s'agit bien sûr, en premier lieu, d'un partenaire financier, sans qui de nombreux projets d'investissement ne pourraient aboutir. Partenaire de confiance, surtout en ces temps où les établissements bancaires se détournent des collectivités locales qui ne sont plus, à leurs yeux, des clients intéressants. Ce qui nous amène aujourd'hui à cette convention de partenariat entre l'AMF et la CDC, c'est la volonté de produire ensemble des actions concrètes, au service des collectivités. » déclare Jacques Pélissard.

« Si notre partenariat est ancien et la coopération entre nos deux institutions forte et enrichissante pour chacune, l'actualité justifie pleinement de donner une certaine solennité au renouvellement de la convention qui nous lie. A l'heure de transformations substantielles du paysage financier et institutionnel local, qui marqueront un changement profond dans la sphère publique, il nous a semblé indispensable de réaffirmer notre volonté commune d'échange et de renforcer encore les actions initiées et menées en commun en faveur du développement des territoires » déclare Augustin de Romanet.

Contact presse
Caisse des Dépôts
Philippe Joyeux
01 58 50 40 00

AMF
Marie-Hélène Galin
01 44 18 13 59

Caisse des dépôts et consignations